



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Présentation de la PPN

Direction de programme PPN

27/09/2022

# Présentation du programme Procédure Pénale Numérique (PPN)

- » L'avènement de la procédure pénale numérique signifie **l'abandon du papier et de la signature manuscrite**, depuis toujours marqueurs de l'authenticité et de la valeur probante des actes de procédure, au profit **d'un dossier intégralement dématérialisé, depuis l'acte d'enquête initial jusqu'à l'exécution de la peine, servant d'unique support au procès pénal.**
- » Le **déploiement de la PPN est progressif** et dont les objectifs sont définis par la codirection de programme du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Justice.

## Depuis 2018



- **Lancement en 2018 de la préfiguration** sur Blois et Amiens auprès des TJ et des FSI.
- **Généralisation du déploiement en France métropolitaine**, suite au succès de la préfiguration, marquant l'entrée dans **l'acte II** de la PPN à partir de l'hiver 2020.

## Acte II PPN



- A partir de l'hiver 2020, **généralisation progressive** de la PPN **auprès de la PN.**
- Avec la publication du décret LRPGN, la **GN rejoint la PPN mi-2021** permettant un **déploiement équivalent des deux forces** fin 2021.



- **Organisation par vagues successives** du déploiement de **la production** et de **la transmission** nativement numérique (NN) auprès de la PN et de la GN pour le **périmètre des « petits x »** partout en France ainsi que pour **la filière correctionnelle** dans un nombre limité de TJ.

DÉPLOIEMENT  
DE LA PPN

# Point de situation sur le déploiement de la PPN et des objectifs de son acte II

»» La PPN en chiffres en septembre 2022 :



## Transmission

647 208 procédures transmises en NN au 6 septembre 2022\*

## Unités déployées

819 unités PN et GN déployées\*\* (Objectif : 847)

## TJ petits X

160 TJ déployés sur les petits x (Objectif : 168)

## TJ correctionnels

52 TJ déployés sur le correctionnel (Objectif : 53)

## Fichiers aux avocats

2 millions de fichier transmis par voie électronique aux avocats (PLEX)

\* Dont 513 230 depuis le 1er janvier 2022 (soit 20 000 par semaine actuellement)

\*\* En France métropolitaine ainsi que pour l'île de la Réunion et la Guadeloupe.

# Point de situation sur le déploiement de la PPN et des objectifs de son acte II

## ACCOMPLISSEMENT DES OBJECTIFS

- ✔ Déploiement du **périmètre des « petits X »** par vagues successives auprès des unités PN et GN pour l'ensemble des départements métropolitains à l'exception de Paris qui est à venir
- ✔ Généralisation de la **prise en nativement numérique** de l'ensemble des procédures délictuelles depuis le 17 janvier 2022
- ✔ Déploiement d'une première offre de service dans un nombre significatif de tribunaux judiciaires sur la **filière dite correctionnelle** ou interministérielle

## DÉPASSEMENT DES OBJECTIFS DANS CERTAINS DÉPARTEMENTS

- 🌐 15 départements **se démarquent par leur appropriation de la PPN**, en dépassant significativement l'objectif d'ouverture des flux de l'acte II.
- 🌐 **Le Loir-et-Cher (41) et la Somme (80), en tant que sites pilotes de la PPN** ont ouvert l'ensemble des orientations pénales aux flux numériques.

# Les ambitions du programme PPN

AMBITIONS STRATÉGIQUES DE LA PPN

## Acte 3 PPN



Fin 2022, le programme PPN **entre dans son acte 3 jusqu'en 2024** avec un rythme de déploiement prudent.



**Les objectifs de l'acte 3** permettront de limiter la rematérialisation des procédures pour les FSI.

- / **Elargissement des flux** pour les groupes petits X du périmètre des **CSS, ordonnances pénales et COPJ**
- / **Poursuite de l'ouverture du socle PPN** (COPJ, CI, CPV, CDD) pour les vagues correctionnelles avec les **CSS et OP**, ainsi que des autres orientations pénales par **convention avec les TJ**
- / **Intégration des tribunaux du Groupe 1**
- / **Déploiement de l'Outre-Mer** avec l'ouverture du périmètre des petits X, CSS et ordonnances pénales.

## Cibles de la PPN



Elargissement progressif de la PPN **aux autres services traitant du délictuel** et au criminel.

# Les perspectives en matière de statistiques de l'IDJ

## DEFINIR L'IDJ : L'IDENTIFIANT DE DOSSIER JUDICIAIRE

- ✔ **L'IDJ est un numéro attribué à toute procédure dès le premier acte d'enquête.** Il la suit à toutes les étapes de sa vie quel que soit le service qui la traite.
  - / L'IDJ est **unique** et émis par les systèmes d'information du ministère de la Justice.
  - / Il met **fin à la diversité des identifiants** émis par chaque structure (GN, PN, Parquet, Instruction,...).
  - / Il a une **vocation opérationnelle et technique** :
    - / Simplifier les recherches et ainsi alléger les tâches administratives des forces de sécurité intérieure et des greffiers
    - / Faciliter les échanges inter-applicatifs
    - / Suivre plus aisément le déroulement des enquêtes et la charge des services
    - / Mieux renseigner les victimes via Portalis notamment.

## AMÉLIORER LA SITUATION ACTUELLE

- ✔ L'IDJ n'a pas été construit comme un outil opérationnel. **Il fiabilise et facilite le suivi d'un dossier pour les acteurs de la chaîne pénale.**
- ✔ Il laisse entrevoir des améliorations statistiques pour :
  - / Le recensement du nombre de faits et leur qualification
  - / On peut espérer disposer d'une image plus complète, plus exacte et plus actuelle de la délinquance
  - / La connaissance du traitement (unités saisies, durée de leur action,...).

# Les perspectives en matière de statistiques de l'IDJ

## DES PERSPECTIVES ASSEZ PROCHAINES

### Conformité à la LIL

🌐 Ces traitements sont envisageables sous réserve de leur conformité à la loi informatique et liberté.

🌐 Ils ne seront mis en œuvre que lorsque l'IDJ sera pleinement opérationnel.

### Mise en œuvre des traitements

### Déploiement de l'IDJ

🌐 Il sera mis en production au mieux, au premier semestre 2023 afin de permettre aux FSI de transmettre une part plus importante de procédures dématérialisées aux tribunaux.